

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame ROËLENS Anne-Marie, le Maire.

Etaient présents : M. Anne-Marie ROËLENS, Sylvie FRANÇAIS, Hugue RANGÉE, Olivier BELLAMY, Jean-Marc MOREAU, Daniel CAILLOT, Jeannick LELOUP, Mathieu FAGOO, Julien VILEY, Benoît ROËLENS, Florence DENIZE

Absent : néant

A été élu secrétaire : Madame Sylvie FRANÇAIS

Convocation et affichage : 1^{ER} avril 2021

Exercice 11 présents 11 votants 11

Délibération 2021/10 : Vote du Budget primitif 2021

*Vu le projet du budget primitif présenté par Madame le Maire
Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal*

➤ *Vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2021 :*

Investissement

Dépenses : 133 069.00 €

Recettes 133 069.00 €

Fonctionnement

Dépenses 257 579.69 €

Recettes 257 579.69 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 133 069.00 € (dont 87 000.00 de RAR)

Recettes : 133 069.00 € (dont 5 230.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 257 579.69 € (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 257 579.69 € (dont 0.00 de RAR)

➤ *de faire bénéficier le Maire et les Adjointes ainsi que le personnel communal de l'automatisme de l'application des augmentations dont bénéficiera le personnel de l'Etat au cours de l'année 2021.*

➤ *de reconduire pour l'année 2021, l'indemnité de préparation des documents budgétaires au Receveur Municipal de PONT-AUDEMER*

Délibération 2021/11 : Fixation des taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2021

*Où l'exposé de Madame le Maire,
et après en avoir délibéré, et à l'unanimité,*

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 comme ci-dessous :

Libellés	Bases notifiées 2021	Taux
Taux de taxe foncier bâti	210 000	23.01
Taux taxe foncier non bâti	44 600	8.47
Taux de CFE	15 400	6.88

Le coefficient de variation proportionnelle aux quatre taxes directes locales est fixé à 1,000000

Délibération 2021/12 : Vote des subventions

Oui l'exposé de Madame le Maire

Et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes :

Amis des monuments et sites de l'Eure	50.00
Association des Anciens Combattants	50.00
Comité des fêtes	1000.00
Confrérie de Charité	150.00
Association Française Risloise	100.00
SARS Appeville Annebault	329.00
Secours Catholique	100.00
Maison Familiale MFR Vimoutiers	30.00
Judo Club Pont Audemer	120.00
Judo Club Lieurey	40.00
École de Musique Montfort sur Risle	40.00
Tennis Club	40.00
Rugby Pont Audemer	40.00
Amicale des Sapeurs Pompiers de Lieurey	100.00
Croix Rouge Française	100.00
Banque Alimentaire de l'Eure	100.00
TOTAL	2 389.00

Délibération 2021/12 : travaux SIEGE- Le Petit Château -RD 29-

Annule et remplace la délibération 2021/5 du 12 février 2021

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

➤ *en section d'investissement à 44 208.33 €.*

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- *Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente*
 - *L'inscription des sommes au budget primitif 2021 au compte 20415 pour les dépenses d'investissement.*
-

Délibération 2021/14 : pose de bouches d'incendie

Madame le Maire

- *Expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'installation de bouches d'incendie afin de sécuriser les secteurs : Le Clos Maridort, La Fosse aux Moines et Rue des Marettes*
- *Présente les devis de STGS :*
 - 1- *Le Clos Maridort : devis EHCO282 du 28 janvier 2021 de 2 995.20 € TTC soit HT 2 496.00 €*
 - 2- *La Fosse aux Moines : devis EHC0316 du 23 février 2021 de 3 214.92 € TTC soit HT 2 679.10 €*
 - 3- *Rue des Marettes : devis EHC0317 du 23 février 2021 de 4 306.92 € TTC soit HT 3 589.10 €.*

*Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré le Conseil Municipal*

- Accepte les devis cités ci-dessus concernant l'installation de bouches d'incendie d'un montant total de 10 517.04 € TTC soit HT 8 764.20 €

Cette dépense est prévue au budget primitif 2021 en section d'investissement.